

A.M., 2025**Arrêté numéro A-2025-02 de la ministre de la Famille
en date du 8 avril 2025**

CONCERNANT la désignation d'un membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU que le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec est le régime de retraite visé par la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (chapitre E-12.011);

VU que le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit que la ministre de la Famille peut, si le régime visé par cette loi le prévoit, désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer ce régime;

VU que ce régime de retraite prévoit que la ministre de la Famille désigne quatre membres permanents du comité de retraite de ce régime;

VU que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans et que le membre dont le mandat est expiré demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau ou remplacé;

VU que, par l'arrêté numéro A-2024-01 de la ministre de la Famille en date du 24 octobre 2024, madame Sylvie Côté a été désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter du 24 octobre 2024;

VU que madame Sylvie Côté quittera ses fonctions au sein du comité de retraite de ce régime le 31 mars 2025 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE madame France Breton, actuaire au Secrétariat du Conseil du trésor, soit désignée membre du comité de retraite du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées conventionnées du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Sylvie Côté.

La ministre de la Famille,
SUZANNE ROY

85506

